

COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-40

DEVELOPPEMENT DE LA VOIE VERTE
ADAPTATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapport de M. le Président :

Lors du vote du Budget Primitif 2002, l'Assemblée Départementale a décidé d'engager notre Département dans le développement des « Véloroutes et Voies Vertes » dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2000/2006, comme les Départements du Lot et Garonne et Haute Garonne s'y sont déjà engagés.

Les itinéraires, les modalités d'aménagement et nos relations juridiques avec Voies Navigables de France sont maintenant arrêtés.

Lors du vote du Budget Primitif 2005, notre Assemblée, dans le respect du principe de parité des concours financiers, a approuvé le plan de financement suivant : (pour un montant total d'opération de 2 100 000 €H.T)

- FEDER	525 000 €
- ETAT « Présage »	194 430 €
- REGION	194 430 €
- DEPARTEMENT	913 860 €

TOTAL	1 827 720 €

La mobilisation financière de l'Europe, de l'Etat et de la Région étant ainsi à égalité avec notre propre engagement.

Néanmoins, aujourd'hui, la Direction Régionale de l'Equipement nous fait savoir, par courrier du 30 juin 2005, que le montant total de l'opération n'est pas couvert par le plan de financement rappelé ci-dessus et qu'un déficit de 272 280 €H.T apparaît.

A défaut de rétablir cet équilibre nous nous exposons à perdre l'ensemble des subventions promises, ce qui compromettrait la mise en œuvre de ce dossier.

Aussi, je vous propose d'adopter un nouveau plan de financement qui mette en cohérence notre participation pour atteindre les 2 100 000 € H.T avalisés par notre Assemblée dans le rapport du 10 février 2005 :

- FEDER	525 000 €
- ETAT « Présage »	194 430 €
- REGION	194 430 €
- DEPARTEMENT	1 186 140 €(913 860 + 272 280)

TOTAL 2 100 000 €

Cette modification doit nous permettre d'obtenir les subventions promises, nous resterons cependant totalement maîtres de l'exécution de ces travaux, tant sur leur montant que sur leur exécution.

Je vous demanderais, à l'examen de ces éléments, de bien vouloir approuver le plan de financement amendé, tel que proposé.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-40

**DEVELOPPEMENT DE LA VOIE VERTE
ADAPTATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 10 février 2005 approuvant le plan de financement relatif au développement de la Voie Verte,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve le nouveau plan de financement suivant concernant le développement de la Voie Verte :

- FEDER	525 000 €
- ETAT « Présage »	194 430 €
- REGION	194 430 €
- DEPARTEMENT	1 186 140 €(913 860 + 272 280)

TOTAL 2 100 000 €

- Précise que la modification apportée à notre participation permettra d'obtenir les subventions promises étant entendu que le département de Tarn-et-Garonne restera maître de l'exécution des travaux tant sur leur montant que sur leur exécution.

Pour l'adoption : 10 voix

Contre : 1 voix

Abstention : néant

Adopté.

Le Président,